CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE DU BÂTIMENT. EN VIGUEUR LE 1ER JUILLET 1958.

APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU_ Brochure 3002 APERÇU AF **IDCC 2609** ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU **APERÇU** APERÇU APERÇU A QU APERÇU TEXTEINTÉGRAL APERÇU APERÇU ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A ÇU APERÇU APERÇU 28/12/2022 PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Agrément **Legifrance** PERC

NetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 50.000€ / RCS Paris B 532 792 439 - www.legisocial.fr

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU J APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Sommaire ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU ERÇU APERÇU APERÇ APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

RCU

ERCU

RCU

ERÇU

APERÇU

APERÇU APERCU

APERÇU APERÇU APERÇO		
Île-de-France hors Seine-et-Marne Accord du 13 avril 2021 relatif aux oeuvres sociales		F
Textes Salaires		
Alsace Accord du 10 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)		
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	07	
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011		r
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	67	
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	68	
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016		N.
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 applicable dans la région	69	1
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009		
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires pour 2010-2011	70	
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012		
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	71	
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015		
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2017		1
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018		P
Nouvelle-Aquitaine Accord du 20 mars 2011 relatif aux salaires au 1er juin 2021		
Nouvelle-Aquitaine Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord régional du 31 mars 2021 relatif aux salaires pour l'année 2021		
Annexe	75 AP	F
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	75	
Auvergne Accord du 28 avril 2008 relatif aux salaires au 1er mai 2008		
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009		
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011		
Auvergne Accord du 7 decembre 2017 Telatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014		
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016		
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017		5
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018		
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018		
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020		
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021		
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022		
Basse-Normandie Avenant n° 2 du 6 mars 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008		
Basse-Normandie Avenant n° 3 du 5 mars 2009 relatif aux salaires pour l'année 2009	82	
Basse-Normandie Avenant n° 4 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2010		F
Basse-Normandie Avenant n° 5 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	84	
Basse-Normandie Avenant n° 6 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012		
Basse-Normandie Avenant n° 7 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013		
Basse-Normandie Avenant n° 8 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2014 et au 1er octobre 2014 Basse-Normandie Avenant n° 9 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015		
Basse-Normandie Avenant II 9 du 27 novembre 2014 felatif aux salaires minimaux au 1er février 2008 Bretagne Avenant du 28 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2008		
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011		
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	87	
Bretagne Accord du 20 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	88	
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015		
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016		
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018		
Bretagne Accord du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020		
Bretagne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2021		
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022		/
Bretagne Accord régional du 28 septembre 2022 relatif aux salaires mensuels minimaux		r
Bourgogne Avenant du 11 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er février 2008		
Bourgogne Avenant « Salaires » n° 2 du 10 juillet 2009		
Bourgogne Avenant n° 3 du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011 Bourgogne Avenant n° 4 du 20 janvier 2012 relatif aux salaires		
Bourgogne Avenant n° 4 du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	94	
Bourgogne Avenant n° 6 du 31 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er avril 2014		
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017		
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	95	
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020		
Bourgogne Franche-Comté Accord paritaire du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021		
Préambule	97	ī
Bourgogne Franche-Comté Accord paritaire du 23 juin 2022 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er septembre 2022 Préambule	CII ASERVI	
Champagne-Ardenne Avenant « Salaires » du 22 janvier 2008	98	
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux salaires au 1er juillet 2009	98	
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	98	
Freditibule	99	
Participants	99	
Nombre de personnes indemnisées	99	
Compensation des pertes de salaires APERCU APERCU APERCU APERCU APERCU	BCII APERC	
ADEDCII APE	KÇU A,	
APERCU APERÇU APERÇU AL-		
APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU	II APEKÇU	
APERU	U	

APERÇU APERÇU

APERCU

DEDCII

APERÇU

	APERCU APERCO		
A D	Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014		A E
AP	Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2015		A
	Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016		
	Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires au 1er janvier 2010		=
: U	Lorraine Accord du 18 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009		APER
	Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	135	
	Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2012		
AI	Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013		Δ
AI	Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016		
	Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017		
	Midi-Pyrénées Avenant du 28 janvier 2008 relatif aux salaires à compter du 1er février 2008 (1)	. 138	
CU	Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er mai 2009		APE
3	Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010		
	Midi-Pyrénées Accord du 22 levrier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013		
Λ	Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014		11 /
-	Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015		,
	Midi-Pyrénées Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016		
	Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima au 1er février 2022		A DE
CU	Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires pour 2009		APE
- >	Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010		
	Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2011		
	Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012		11:
, ,,,	Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013		
	Normandie Accord du 15 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2017		
- 011	Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2018	. 145	A D
RÇU	Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2019		AP
	Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2020		
	Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux salaires mensuels minima au 1er juillet 2021		
	Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017		CU
	Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018		3
	Occitanie Accord du 22 février 2019 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er avril 2019		
DOL	Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020		AF
-113	Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022		2 4 -
.11.9	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	. 151 . 152	,
.119	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007	. 151 . 152 . 152	
:U	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux	. 151 . 152 . 152 . 153	ÇU
U	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153	ÇU
:U	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153	ÇU .
U ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154	ÇU A
U ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe	. 151 152 152 153 153 153 154 154 154	ÇU A
:U ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154	RÇU A RÇU
U ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155	ÇU A RÇU
ERÇ ÇU	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155	ÇU A RÇU
ERÇ ÇU ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156	RÇU RÇU U /
ERÇ ÇU ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156	RÇU RÇU U /
ERÇ ÇU ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156	RÇU A RÇU U /
ERÇ ÇU ERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157	RÇU A RÇU U / ERÇU
ERÇI ÇU PERÇ	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157	RÇU A RÇU U A
ERÇ ÇU PER	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157	RÇU A RÇU U / ERÇU
ERÇ ÇU PERÇ PER	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 21 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord paritaire du 25 mars 2022 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 158 . 159	RÇU A RÇU U A RÇU U C C C C C C C C C C C C C C C C C C
ERÇ ÇU PER RÇU	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 21 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159	RÇU A RÇU U A RÇU ERÇU ERÇU
ERÇ ÇU PER RÇU	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159	RÇU A RÇU U A RÇU U ERÇU
ERÇ ÇU PER RÇU	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2014 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 6 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2020 relatif aux appointements minima au 1er juillet 20	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159 . 160 . 160	RÇU A RÇU U A ERÇU ERÇU
ERÇI ÇU PER RÇU	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2008 (1) Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 159 159 160 160	RÇU A RÇU U A ERÇU ERÇU CU
ERÇI ÇU PER RÇU	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2030 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2030 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2030 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2008 (1) Picardie Accord du 16 janvier 2030 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 16 janvier 2030	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159 . 160 . 160 . 160	RÇU A RÇU U A RÇU ERÇU GU
ERÇ ÇU PER RÇU APER	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 janvier 2020 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Picardie Accord du 16 janvier 2020 relatif aux salaires au 1er octobre 2009 Picardie Accord du 16 janvier 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2001	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159 . 160 . 160 . 160 . 161 . 161 . 161	RÇU A RÇU U A RÇU ERÇU CU CU
ERÇI ÇU PERÇ RÇU APER	Pays de la Loire - Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Picardie Accord du 45 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Picardie Accord du 2 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er jillet 2008 (1) Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er jillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er jillet 2010 Picardie Accord du 20 avri	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159 . 160 . 160 . 160 . 161 . 161 . 161	RÇU A RÇU U FRÇU CU CERÇU CU CERÇU
ERÇU ÇU PER RÇU APER	Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pr	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159 . 160 . 160 . 160 . 161 . 161 . 161	RÇU A RÇU U A RÇU ERÇU ÇU ERÇU ÇU
ERÇÜ ÇU PER RÇU APER	Pays de la Loire - Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 fevrier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2009 Picardie Accord du 22 avril 201	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159 . 160 . 160 . 160 . 161 . 161 . 161	RÇU A RÇU U A RÇU U C C C C C C C C C C C C C C C C C C
ERÇÜ ÇU PERÇ RÇU APER	Pays de la Loire - Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Annexe Pays de la Loire Avenant du 31 janvier 2008 relatif aux appointements minimaux Annexe Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010 Annexe Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 29 avril 2009 relatif aux appointements minima au 1er juin 2009 Annexe Pays de la Loire - Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011 Annexe Pays de la Loire - Accord du 22 fevrier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012 Annexe Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014 Annexe Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2016 Annexe Pays de la Loire Accord du 26 janvier 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er avril 2017 Annexe Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2018 Préambule Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2018 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2019 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux appointements minimaux au 1er janvier 2020 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Pays de la Loire Accord du 5 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021 Préambule Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2007 Picardie Accord du 16 janvier 2008 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2008 Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2009 Picardie Accord du 22 avril 201	. 151 . 152 . 152 . 153 . 153 . 153 . 153 . 154 . 154 . 154 . 154 . 155 . 155 . 155 . 155 . 156 . 156 . 156 . 156 . 156 . 157 . 157 . 157 . 157 . 157 . 158 . 159 . 159 . 160 . 160 . 161 . 161 . 162 . 162	RÇU A RÇU U A RÇU U ERÇU C C C C C C C C C C C C C C C C C C C

APERÇU APERÇU

APERCU

are 1985 CDRF 20 mars 1985. The American Commission of Co		par arrêté du
rof national du 21 janvier 1985 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant minis de dix salariés	róambulo	190
Presentable for plations du 20 fevrier 1985 relatif à la formation professionnelle des salaries des entreprises du bătiment et des travaux publics 93 révainable for ordre de priorité des actions de formation. 193 feverantais de gualifications acquisés au fait d'actions de termation. 194 feverantais aux des gualifications acquisés au fait d'actions de termation. 195 feverantais aux des gualifications acquisés au fait d'actions de termation. 196 feverantais aux des gualifications acquisés au fait d'actions de termation. 197 de la colorité de gualifications aux membres des comités d'entreprise pour l'accomplissement de leur mission dans le domains d'actions de control de d'inscription des purses dans les sentingrises : du point de vue de la formation professionnelle. 198 feverant n'action de d'inscription des prévoyance du personnel de direction. 198 feverant n'action de des provinces de personnel de direction. 198 feverant n'action de 30 notation 1983 postant d'expression de direction. 198 feverant n'action d'action d'inscription des direction. 199 feverant n'action d'action d'inscription des des des direction. 190 feverant n'action d'inscription des		
Champ of application 192 relational bit of Servicer 1985 relatif à la formation professionnelle des salaries des entreprises du bâtiment et des travaux publics 193 relational de de priorité des actions de formation 193 reconnaissance des qualifectiones acquises du fait d'actions de formation 193 reconnaissance des qualifectiones acquises du fait d'actions de formation 193 reconnaissance des qualifectiones acquises du fait d'actions de formation 193 reconnaissance des qualifectiones acquises du fait d'actions de formation 193 reconnaissance des qualifectiones acquises du fait d'actions de formation 193 reconnaissance des qualifectiones acquises du fait d'actions de formation 193 reconnaissance des qualifectiones acquises du fait d'actions de formation 194 reconnaissance des qualifectiones des qualifections d'accusal et d'insertion des purses dans les entreprises : du point de vue de la formation professionnelle 194 recres Attanché 194 recres Attanché 195 reverses Attanché	réambule	192
Nembruke 193 Intervention de priorité des actions de formation. 193 Intervention de priorité des actions de formation. 193 Intervention de projetité des actions de formation. 194 Anceparaissance des qualifications acquises du fait d'actions de formation. 194 Anceparaissance de la d'insertion des journes dans les emreprises : du point de vue de la formation professionnelle. 194 Anceparais de la d'insertion des journes dans les emreprises : du point de vue de la formation professionnelle. 195 Avenant n' 3 du 16 septembre 1993 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction crises Artenchis Avenant n' 3 du 16 septembre 1993 relatif au professionnelle direction crises Artenchis Avenant n' 3 du 16 septembre 1993 relatif au professionnelle direction crises Artenchis Avenant n' 3 du 16 septembre 1995 portant modifications diverses 195 Avenant n' 3 du 16 septembre 1995 portant modifications diverses 196 Avenant n' 4 du 23 novembre 1995 portant modifications diverses 196 Avenant n' 20 mei 1992 apriete diverses modifications 197 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverses modifications 197 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverses modifications 197 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverses modifications 197 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverse diverse 1997 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverse diverse 1997 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverse artist diverse 1997 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverse artist diverse 1997 Annexe 1992 artist de diverse 1995 portant diverse artist diverse 1995 portant diverse	Champ d'application*	192
Authernet or other de princhté des actions de formation. 193 Réonnaissance des qualificacións acquites au fuel di actions de formation. 194 Réonnaissance des qualificacións acquites au fuel di actions de formation. 194 Ronditions d'accuell et d'insertion des jeunes dans les enterprises : du point de vue de la formation. 194 194 194 194 195 196 197 198 199 199 199 199 199 199	d national du 20 février 1985 relatif à la formation professionnelle des salariés des entreprises du bâtiment et des travaux publics	193
tecomaissance des galactianores acquises du fait d'actions de formation. 194 Novemair comune aux délégués syndrature et aux membres des comités d'entreprise pour faccomplissement de leur mission dans le domaine de la formation. 194 Novemair d'a du 6 octobre 1998 relatif au règime de prévoyance du personnel de direction. 196 Avenant d'a 7 du 6 octobre 1998 relatif au règime de prévoyance du personnel de direction. 196 Avenant d'a 7 du 6 octobre 1998 relatif au règime de prévoyance du personnel de direction. 196 Avenant d'a 7 du 6 octobre 1998 relatif au règime de prévoyance du personnel de direction. 196 Avenant d'a 7 du 6 octobre 1998 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction. 196 Avenant d'a 7 du 6 octobre 1998 preint de direction. 196 Avenant d'a 7 du 6 octobre 1998 portion redictions devesses. 196 Deposition rolle. 197 Avenant d'a 5 du 31 octobre 1998 portion redictions devesses. 196 Avenant d'a 5 du 31 octobre 1998 portion redictions devesses. 197 Annexe l'aux redictions de l'aux redictions d'application des grilles de salaires. 198 Avenant d'a 5 du 31 octobre 1998 portion diverses modifications. 197 Annexe l'Directiours 197 Annexe l'Directiours 197 Annexe l'Directiours 197 Annexe l'Exponencia de deciden. 197 Annexe l'Exponencia de deciden. 197 Annexe l'Exponencia de carcettistist. 198 TITRE III. Personnel de direction. 198 TITRE IV. Personnel de direction de diverses modifications. 198 TITRE IV. Personnel de direction de diverses modifications. 198 TITRE IV. Personnel de direction de diverses modifications. 198 TITRE IV. Personnel de direction de diverses modifications. 198 TITRE IV. Personnel de direction de diverses modifications. 199 Annexe II Adventure d'un diverse de l'accordation d'un service de l'accordation d'un service d'un se		
Noverat recommus aux disligates syndicaux et aux membres des commiss d'entreprise pour faccomplissement de leur mission dans le de la formation de la formatio		
de la formation		
Conditions d'accueil et d'insertion des jeunes dans les entreprises du point de vue de la formation professionnelle. 194 Annén d'application 195 Avenant n' 3 du 6 escriber 1988 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction 195 Avenant n' 3 du 16 septembre 1993 relatif aux professeus et formatieux d'éducation physique et sportive 195 Avenant n' 3 du 16 septembre 1995 relatif aux professeus et de l'avenant d'avenant d'avenan		
Triffe Personnel de service Comptables of pursuaux	A DEDICH ALE	
Feetres Attachés		
Avenant n° 3 du 16 septembre 1993 relatif aux professeurs et formateurs d'éducition physique et sportive		
Avenant du 7 noyembre 2000 relatif a IART du presonnel de direction		
Avenant n° 4 du 28 novembre 1995 portant modifications diverses		
Dispositions finales		
Dépôt. Avenant nº 5 du 31 octobre 1998 pottant diverses modifications 198 Avenant nº 5 du 31 octobre 1998 relatif aux modalités d'application des grilles de salaires 197 Annexel Directeurs 197 Annexel Directeurs 197 Annexel Directeurs 197 Annexel Directeurs 197 Annexel Christol (Chefs de travaux 197 TITRE III.* Personnel administratif 197 Annexel I Chefs de travaux 197 TITRE III.* Personnel administratif 197 Annexel I Complables et agents d'intendance 197 Annexel I Secrétaires et agents d'intendance 198 Annexel Dutsiniers et ouvriers d'entretien qualifiés 198 Annexel Cutisniers et ouvriers d'entretien qualifiés 198 Annexel Louisniers et ouvriers d'entretien qualifiés 198 Avenant n° du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n° du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n° du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n° du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n° du 17 diverse 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n° du 17 diverse 1982 portant diverses modifications 199 Avenant n° du 17 diverse 1982 portant diverses modifications 199 Avenant n° du 10 l'entre 2009 à l'accord collectif) als grills de salaire l'ETAM (annexe l' 0 ut ritre ler de l'accord collectif) a la grilla de salaire l'ETAM (annexe l' 0 ut ritre ler de l'accord collectif) a la grilla de salaire l'ETAM (annexe l' 0 ut ritre ler de l'accord collectif) a la grilla de salaire l'ETAM (annexe l' 0 ut ritre ler de l'accord collectif) a la grilla de salaire l'ETAM (annexe l' 0 ut 17 pullet 2009 de la RNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982 et al aux stratus du personnel de service 201 Avenant n° 10 ut 10 l'entre 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au stratus du personnel de service 202 Avenant n° 10 ut 10 l'entre 2009 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au stratus du pers	(1)	
Avenant n° 5 du 31 octobre 1996 portant diverses modifications	A DEDITION AT E	
TITRE III Personnel de direction 197	Avenant n° 5 du 31 octobre 1996 portant diverses modifications	196
Annexe I Directours		
Annexe II Chefs de travaux 197 Annexe I Comptables et agents d'intendance 197 Annexe II Responsable de secrétaires 198 Annexe II Secrétaires qualifiées et aides-comptabilité non diplômés 198 TITRE IV : Personnel de service 198 Annexe II Autres clusiniers et ouvriers d'entreisen qualifiés 198 Annexe II Autres clusiniers et ouvriers d'entreisen non qualifiés 198 Annexe II Autres clusiniers et ouvriers d'entreisen non qualifiés 198 Autre personnel de service 198 Autres personnel de service 198 Avenant n' 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatait à diverses modifications 199 AVenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatait à diverses modifications 200 Avenant n' 1 du 10 favier 2003 a l'accord collectif jà la gille de salaire 'IAC' (annexe III du titre ler de faccord collectif) 200 Avenant n' 1 du 10 favier 2003 a l'accord du 20 arras 1982 relatait à inxant s'atait su personnel de service 201 Avenant n' 1 du 10 favier 2003 a l'accord du 20 arras 1982 relatait à inxant si du personnel de service 201 Adhésion par lettre du ter juillet 2009 de la FNCB GFDT à l'accord du 22 mars 1982 202 Accord du 28 jun 2012 relatait aux risai de santé » 202 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 203 Titre II Obligation d'information 204 Annexe 205 Annexe 206 Annexe 207 Avenant n' 1 du 16 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n' 11 du 16 octobre 2013 206 Annexe 207 Avenant n' 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 jun 2012 relatait aux status de santé e remboursement des frais de santé » 207 Titre II Chiggime de remboursement des frais de santé » 207 Avenant n' 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 jun 2012 relatait aux frais de remboursement des frais de santé e 11 Titre II Obligation d'information 212 Titre II Champ d'application 213 Titre II Obligation d'information 214 Titre II Obl		
TITRE III : Personnel administratii 197 Annexe I Comptables et agents dintendance 197 Annexe I Responsable de secrétariat 197 Annexe II Responsable de secrétariat 197 Annexe II Responsable de secrétariat 197 Annexe IV Employés de bureau et de comptabilité non diplômés 198 TITRE IV : Personnel de service 198 Annexe II Aides-cuisiniers et ouvriers d'entretien qualifiés 198 Annexe II Aides-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés 198 Annexe II Aides-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés 198 Annexe II Aides-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés 198 Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 199 Avenant n° 1 du 10 fevier 2009 a l'accord du 18 grille de salaire 11 (C' (annexe IIII du titre let de l'accord collectif n° 18 Modalités de passage des adjoints de direction chargés de l'animation de la grille de salaire 187 (A' (annexe IV du 19 fevier 2009 a l'accord du 18 grille de salaire 199 (alut 199 fevier 2009 a l'accord du 22 mars 1992 relatif à IRRTT 201 (annexe IIII du titre let de l'accord collectif n° 200 (avenant n° 10 du 10 fevier 2009 à l'accord du 22 mars 1992 relatif à IX accord du 22 mars 1992 202 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 202 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 202 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 202 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 202 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 202 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 203 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 203 (accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé e 18 fensemble de ses avenants 2013 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé e 18 fensemble de ses avenants 2013 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé e 18 fensemble de ses avenants 2013 de la priver 2015 relatif à la mise en piace d'un régime		
Annexe I Responsable de secrétaires (1977) Annexe II Responsable de secrétaires (1977) Annexe II Responsable de secrétaires qualifiées et aides-comptablist inon diplómés		
Annexe III Secrétaires qualifiées et aides-comptables diplômés		
Annexe IV Employés de bureau et de comptabilité non diplômés TIRE IV Personnel de service Annexe I Cutsiniers et ouvriers d'entretien qualifiés Annexe II Aides-cutsiniers d'entretien qualifiés Annexe II Aides-cutsiniers d'entretien qualifiés Annexe II Aides-cutsiniers d'entretien qualifiés Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 498 Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 499 ANNEXE à l'avenant de l'accord collectif n° 6 Modalités de passage des adjoints de direction chargés de l'animation de la grille de salsire ' ETAM' (annexe IV du trie ler de l'accord collectif) à grille de salsire ' ETAM' (annexe IV du trie ler de l'accord collectif) à grille de salsire ' L'Advenant n° 1 du 10 févirei 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à l'ARTT 200 Avenant n° 10 du 10 févirei 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à l'ARTT 201 Avenant n° 10 du 10 févirei 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service 201 Adhésion par lettre du 1 er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982 202 Préambule 202 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 203 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 204 Titre II Autres dispositions 205 Alnexe 206 Annexe Annexe 207 Avenant n° 1 du 16 orier 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statut du personnel 208 Annexe 209 Avenant n° 1 du 16 orier 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statut du personnel 209 Annexe 200 Avenant n° 1 du 16 orier 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux fais de santé et à l'ensemble de sea avenants 207 Avenant n° 1 du 16 orier 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux fais de santé et à l'ensemble de sea avenants 207 Avenant n° 1 du 9 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de sea avenants 207 Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Titre II Régim	Annexe II Responsable de secrétariat	197
TITRE IV: Personnel de service Annexe I Cuisiniers et ouvriers d'entretien qualifiés Annexe I Aldès-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés Annexe II Aldès-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés Autre personnel de service 198 Avenant n' 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 998 Avenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications 998 Avenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications 998 Avenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications 999 Avenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications 200 Avenant n' 1 du 10 fevrier 2009 à l'accord de locicetif à la grille de salaire' IAC' (annexe III du titre ler de l'accord collectif) 200 Avenant n' 1 du 10 fevrier 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif al 'ARTT 201 Avenant n' 1 du 10 fevrier 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux status du personnel de service 201 Adhésion par lettre du 1er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982 202 Préambule 202 Préambule 203 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 204 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 205 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 206 Annexe 207 Avenant n' 11 du 16 fectobre 2013 de la FNCB CFDT à l'acvend n' 11 du 16 octobre 2013 208 Annexe 209 Avenant n' 11 du 16 octobre 2013 de la FNCB CFDT à l'acvend n' 11 du 16 octobre 2013 209 Avenant n' 11 du 16 octobre 2013 à laccord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 200 Avenant n' 11 du 16 octobre 2013 à laccord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 200 Avenant n' 11 du 16 octobre 2013 à la laccord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 200 Avenant n' 11 du 16 octobre 2013 à la laccord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 200 Avenant n' 12 du 16 javaier 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n' 14 du 19 overmire 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de fremboursement des frais de santé 211 Avenant n		
Annexe I Cuisniers et ouvriers d'entretien qualifés		
Annexe II Aides-cuisiniers et ouvriers d'entretien non qualifiés Autre personnel de service 198 Avenant n' 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications 198 Avenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications 199 Avenant n' 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications 199 ANNEXE à l'avenant de l'accord collectif n' 6 Modalités de passage des adjoints de direction chargés de l'animation de la grille de salaire' ETAM '(annexe IV du titre ler de l'accord collectif) à la grille de salaire' IAC' (annexe III du titre ler de l'accord collectif) 200 Avenant n' 1 du 10 fevirer 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à IVARTT 201 Avenant n' 1 du 10 fevirer 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service 201 Adhésion par lettre du 1 er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982 Accord du 28 juin 2012 relatif aux traits de santé 202 Accord du 28 juin 2012 relatif aux faits de santé 202 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 203 Titre II Obligation d'information 205 Titre II Obligation d'information 205 Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n' 11 du 16 octobre 2013 Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'avenant n' 11 du 16 octobre 2013 Avenant n' 1 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statut du personnel 206 Annexe Annexe 207 Avenant n' 1 du 19 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n' 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n' 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Titre II Champ d'application 212 Titre II Rolamp d'application 213 Titre II Rolamp d'application 214 Titre II Rolamp d'application 215 Titre II Rolamp d'application 216 Préambule 217 Titre II Rolamp d'appl		
Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications	· ABEULTI ALE	
Avenant n° 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications ANNEXE à l'avenant de l'accord collectif n° 6 Modalités de passage des adjoints de direction chargés de l'animation de la grille de salaire ' ETAM' (annexe IV du titre ler de l'accord collectif) à la grille de salaire 'IAC' (annexe III du titre ler de l'accord collectif) ETAM' (annexe IV du titre ler de l'accord collectif) à la grille de salaire 'IAC' (annexe III du titre ler de l'accord collectif) 200 Avenant n° 7 du 31 janvier 2002 relatif à diverses modifications 201 Avenant n° 10 du 10 février 2009 à l'accord du 12 decembre 1999 relatif à I'ARTT 201 Avenant n° 10 du 10 février 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service 201 Adhésion par lettre du 1er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982 Préambule 202 Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 203 Titre III Dioligation d'information 205 Titre IV Autres dispositions 206 Annexe 207 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 208 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 209 Avenant n° 11 du 19 novembre 2016 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 200 Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 1 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 213 Titre II Autres dispositions 214 Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 215 Titre III Obligation d'information 216 Préambule 217 Titre I		
ANNEXE à l'avenant de l'accord collectif n° 6 Modalités de passage des adjoints de direction chargés de l'animation de la grille de salaire l' ETAM ' (annexe IV du titre ler de l'accord collectif) 200 Avenant n° 1 du 10 février 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à l'ARTT 201 Avenant n° 1 du 10 février 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à l'ARTT 201 Avenant n° 1 du 10 février 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service 201 Adhésion par lettre du 1er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982 202 Accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 202 Titre le Régime « Remboursement des frais de santé » 203 Titre le Champ d'application 202 Titre II Régime « Semboursement des frais de santé » 203 Titre III Obligation d'information 205 Titre IV Autres dispositions 205 Annexe 205 Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 206 Annexe 205 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 206 Annexe 206 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants 206 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants 207 Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de remboursement des frais de santé 211 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble 2212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 215 Titre II Régime de remboursement des frais		
ETAM ' (annexe IV du titre ler de l'accord collectif) à la grille de salaire 'IAC ' (annexe III du titre ler de l'accord collectif) 200 Avenant n° 1 du 10 février 2009 à l'accord du 16 décembre 1999 relatif à IARTT 201 Avenant n° 10 du 10 février 2009 à l'accord du 18 décembre 1999 relatif à IARTT 201 Avenant n° 10 du 10 février 2009 à l'accord du 22 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service 201 Adhésion par lettre du 1er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982 202 Accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 202 Préambule 202 Titre ler Champ d'application 203 Titre III f\(\text{dejine me Remboursement des frais de santé }\) 203 Titre III f\(\text{dejine me Remboursement des frais de santé }\) 203 Titre III f\(\text{dejine me Remboursement des frais de santé }\) 205 Titre IV Autres dispositions 205 Annexe 205 Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 206 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 206 Avenant n° 11 du 19 novembre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 206 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants 206 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants 207 Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II		
Avenant n° 7 du 31 janvier 2002 relatif à diverses modifications		
Avenant n° 1 du 10 février 2009 à l'accord du 12 mars 1982 relatif aux statuts du personnel de service		
Adhésion par lettre du 1er juillet 2009 de la FNCB CFDT à l'accord du 22 mars 1982		
Accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé		
Préambule 202 Titre ler Champ d'application 202 Titre ll Régime « Remboursement des frais de santé » 203 Titre II Obligation d'information 205 Titre IV Autres dispositions 205 Annexe 205 Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 206 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 206 Annexe 206 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif au statut du personnel 206 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif au statut du personnel 206 Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de frais de santé 212 Titre le Champ d'application 212 Titre ll Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre ll Régime de remboursement des frais de santé 215 <tr< th=""><th>A D L D I I D I D I D I D I D I D I D I D</th><th></th></tr<>	A D L D I I D I D I D I D I D I D I D I D	
Titre II Champ d'application	U / E - /	
Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » 203 Titre III Obligation d'information 205 Titre IV Autres dispositions 205 Annexe 205 Annexe 205 Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 206 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel 206 Annexe 206 Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants 207 Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé 212 Préambule 212 Titre le Champ d'application 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 215 Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 216	riedilibule	
Titre IV Autres dispositions	Titre ler Champ d'application	
Annexe	APERUV	205
Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information	
Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions	
Annexe	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe	205
Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses avenants 207 Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé 212 Préambule 212 Titre ler Champ d'application 215 Titre II Obligation d'information 215 Annexe Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 216 Préambule 217 Titre ler Champ d'application 218 Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 216 Titre ler Champ d'application 217 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 218 Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 219 Titre II Nobligation d'information 219 Annexe Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III) 220 Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III)	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013	205 206
Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé 207 Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé 211 Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé 212 Préambule	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel	
Préambule	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver	
Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver	
Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé 212 Préambule	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé	
Préambule	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule	
Titre Ier Champ d'application 212 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre III Obligation d'information 215 Titre IV Autres dispositions 215 Annexe 215 Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 216 Préambule 216 Titre Ier Champ d'application 217 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 217 Titre III Obligation d'information 219 Titre IV Autres dispositions 219 Annexe 220 Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III) 222	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé	205
Titre II Régime de remboursement des frais de santé 212 Titre III Obligation d'information 215 Titre IV Autres dispositions 215 Annexe 215 Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 216 Préambule 216 Titre IP Champ d'application 217 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 217 Titre III Obligation d'information 219 Titre IV Autres dispositions 219 Annexe 220 Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III) 222	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé	205 206 206 206 207 207 207 211 212
Titre IV Autres dispositions 215 Annexe 215 Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé 216 Préambule 216 Titre IP Champ d'application 217 Titre II Régime de remboursement des frais de santé 217 Titre III Obligation d'information 219 Titre IV Autres dispositions 219 Annexe 220 Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III) 222	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé Préambule Préambule	205
Annexe	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 revisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé Préambule Titre II Régime de remboursement des frais de santé	205
Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de sante	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information	205 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 212 215
Préambule	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé Préambule Titre ler Champ d'application Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions	205 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 215 215
Titre Ier Champ d'application	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 revisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé Titre Ier Champ d'application Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe	205 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 212 215 215 215
Titre II Régime de remboursement des frais de santé 217 Titre III Obligation d'information 219 Titre IV Autres dispositions 219 Annexe 220 Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III) 222	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé Préambule Titre II Champ d'application Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé	205 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 215 215 215 216
Titre III Obligation d'information	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013	205 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 215 215 215 216
Annexe	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule	205 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 215 215 215 216 216 217
Avenant du 12 décembre 2017 à l'avenant n° 4 du 4 mai 2017 relatif aux frais de santé (annexe III)	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé Titre ler Champ d'application Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Obligation d'information Titre II Régime de remboursement des grais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information	205 206 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 215 215 215 216 216 217 217
Avenant ou 12 decembre 2017 à l'avenant il 4 du 4 mai 2017 felatif aux frais de sante (annexe III)	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Titre ler Champ d'application Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé Préambule Titre II Champ d'application Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information Titre III Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Titre II Obligation d'information Titre IV Autres dispositions	205 206 206 206 207 207 207 207 211 212 212 212 212 215 215 215 216 216 217 219 219
	Titre II Régime « Remboursement des frais de santé » Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Adhésion par lettre du 15 novembre 2013 de la FNCB CFDT à l'avenant n° 11 du 16 octobre 2013 Avenant n° 11 du 16 octobre 2013 à l'accord du 22 mars 1982 relatif au statut du personnel Annexe Adhésion par lettre du 27 janvier 2016 de la FNCB CFDT à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé et à l'ensemble de ses aver Avenant n° 1 du 9 novembre 2015 relatif à la mise en place d'un régime complémentaire de remboursement des frais de santé Préambule Avenant n° 2 du 6 janvier 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif au régime complémentaire de remboursement des frais de santé Avenant n° 3 du 7 mars 2017 à l'accord du 28 juin 2012 révisé le 5 mars 2013 relatif au régime complémentaire de frais de santé Préambule Titre ler Champ d'application Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions Annexe Avenant n° 4 du 4 mai 2017 à l'accord du 28 juin 2012 relatif aux frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre II Régime de remboursement des frais de santé Titre III Obligation d'information Titre IV Autres dispositions	205

APERÇU

APERÇU APERÇU

	Textes Salaires	
٨	Avenant du 24 juin 2008 relatif aux salaires et aux primesccord national professionnel du 26 juin 1989 sur la stabilité de l'emploi et	
A	Préambule	
A	ccord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentai	
	Déclaration d'intention	
	Dispositions générales	
	Champ d'application professionnel	
APE	Personnels visés	
,	Adhésion des entreprises	
	Répartition des cotisations	
	Prestations	
	Extension	
		- SERCII AFLIY
	Avantages acquis	
	Dispositions particulières	
ΔP	ApplicationRévisionDénonciation	a DEDCI
	Textes Attachés	
	Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP I	
A	ccord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application profes	
U	Champ d'application	
	Entrée en vigueur	
	Champ d'application territorial	
AD	Adhésion	- SEDA
771	Dispositions finales	
A	ccord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail	
	Préambule	
11	Clause de caducité	
U	Champ d'application	
	Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	
	Abrogation	
	Modalité 1	
	Modalité 2	APEKI
	Modalité 3	APENGO
	Modalité 4	
011	Repos non pris sur la période de référence	
ÇU	Départ au cours de la période de référence	ASTERIL
	Rémunération	Av ===
	Contingent annuel d'heures supplémentaires	, U
	Compte épargne-temps	
	Temps partiel	ADIER ADIER
	Prime de vacances	
	Chômage partiel	
OII	Embauches ou préservation d'emplois	
(U	Groupements d'employeurs	ADIERGU
	Personnel d'encadrement	
	Réexamen de l'accord	<u> </u>
	Suivi de l'accord	
1	Entrée en vigueur	ADEL
	Extension	ADEKGU AF
	ANNEXE I	4FRVV
- 011	Textes Attachés	
RCU	Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 s	sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entrepri
- 7	bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupa	ant jusqu'à 10 salariés)
	Préambule	(-
_	Champ d'application	
	Organisation des périodes d'astreinte	ADE
	Régime des heures supplémentaires avec anticipation	ADERLU A' -
		PERGU
	Formation et réduction du temps de travail	
ERÇI	Organisation de la réduction du temps de travail en trois étapes	
3	Regime des neures supplementaires sans anticipation	APERCU APERY
		RCU AF-13
U		
		APERCU AFI
	Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région lle-de-Frar	ice
		11 21-3
	Préambule	AREDI
		ADERCH APEKY
EKÇ		RCU APERYO
EKÇ		NYV
ERÇ	Délai de prévenance	
	Personnel concerné	
	Personnel concerné	ADEPCII AP
	Personnel concerné	APERÇU APERÇU AP
	A P Personnel concerné	APERÇU APERÇU AP
ERÇ ÇU	AP Fersonnel concerné	APERÇU APERÇO
ÇU	AP Fersonnel concerné	APERÇU APERÇO
	APERCU APERCU	APERÇU APERÇU AP

APERÇU APERÇU APERÇO	
A D E D Moyens mis a disposition	
Types d'astreintes	
Durée du travail en cas d'intervention	236
Contrôle des interventions en période d'astreinte	000
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	236 APER
Contrepartie financière de la sujétion d'astreinte	236
II Champ d'application de l'accord	236
III Dépôt	
V Extension	236
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à l'avenant n°	1 de cet accord
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	
Avenant n° 3 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	
Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et les travail	ix publics
237	238
Titre ler : Organisation du temps de travail sur l'année et réduction de la durée du travail	
1. Modulation et réduction de la durée annuelle du travail	
2. Période et horaire moyen de modulation	
3. Mise en oeuvre	A PAE
Programmation indicative Limites de la modulation et répartition des horaires	
6. Qualification des heures effectuées pendant la période de modulation au-delà de la durée hebdomadaire légale (1)	
7. Qualification des heures excédant la durée annuelle de travail effectif	
8. Rémunération mensuelle	A D F K L . U
9. Prime de vacances	
11. Tenue des comptes de modulation et régularisation en fin de période de modulation	
12. Chômage partiel	
13. Sont annulées les dispositions suivantes	
14. Allégements de cotisations sociales	
Titre II : Contingent annuel d'heures supplémentaires sans autorisation de l'inspecteur du travail. Titre III : Dispositions relatives à l'encadrement.	
Titre IV : Compte épargne-temps.	
1. Mise en oeuvre	241
2. Ouverture et tenue du compte	
3. Alimentation du compte	
5. Situation du salarié pendant le congé	
6. Cessation et transmission du compte	242
Titre V : Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord	
Dépôt	242 242
Date d'effet	2 12
Durée de l'accord	242
Bilan	
Déclaration relative aux appointements minimaux des IAC du BTP	
Déclaration relative aux conventions collectives nationales des ETAM et des IAC du BTP	
Textes Attachés	
Avenant n° 2 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et sur l'emploi	
Convention du 15 décembre 1999 relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
Préambule	
Objet de la convention	
Entreprises visées	
Modalités d'adhésion au régime professionnel de participation	
Accords dérogatoires au régime professionnel de participation	
Mise en oeuvre du régime professionnel de participation Titre II : Accord professionnel de participation	
Chapitre ler : Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	
Calcul du montant de la réserve spéciale de participation.	
Date de versement - Majorations de retard. Salariés bénéficiaires de la participation.	
Règles de répartition de la réserve spéciale de participation entre les salariés bénéficiaires.	
Chapitre II : Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	244 EDCI
Collecte et affectation des sommes.	
Conseil de surveillance des fonds communs de placement professionnels.	
Dépositaire	0.45
Déshérence.	245
Chapitre III : Gestion des droits des salariés	245
Obligation des entreprises.	
Gestionnaires des droits et des opérations effectuées.	J APERÇI
, and a second appendix	7 71 -1.3
A SERVIL AF LIVY	
	ADEDCII
APERÇU APERÇU	APEKYU

APERÇU APERÇU

APERÇU

	APERÇU APERÇU APERÇO	
ADFR(Chapitre IV : Information des salaries	
AFLIN	Information des salariés et des entreprises.	246
	Commission professionnelle de l'épargne salariale.	246 246
40	BTP Gestion	
ÇU AF	Gestion BTP	
3	Compte pour investissements sociaux	
_	Entrée en vigueur de la convention - Modification	
APFR	Accord professionnel du 9 décembre 2003 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
Allen	Préambule	
	TITRE ler : Régime professionnel de participation	247
	Entreprises visées	
CU A	Wodalites a dancsion ad regime professionile de participation.	
. 3	Accords dérogatoires au régime professionnel de participation. Mise en oeuvre du régime professionnel de participation.	
	TITRE II : Accord professionnel de participation	
APE	Chapitre ler : Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	
	Calcul du montant de la réserve spéciale de participation.	
	Date de versement - Majorations de retard.	
	Salariés bénéficiaires de la participation	
RÇU P	Chapitre II : Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	
3	Collecte et affectation des sommes.	
	Conseil de surveillance des fonds communs de placement multientreprises FIBTP millésimes et FIBTP LT (long terme)	249
I APE	Conseil de surveillance des autres fonds communs de placement multientreprises gérés par Gestion BTP	
, ,,,,,,		
	Exigibilité des droits des salariés. Déshérence.	
	Chapitre III : Tenue des comptes des salariés	
RÇU	Obligation des entreprises.	250
	Teneur de compte conservateur de parts.	
	Teneur de registre.	
II AP	Chapitre IV : Information des salariés	
0	TITRE III : Dispositions finales	
	Commission professionnelle de la participation.	
-5011	Compte pour investissements sociaux.	
ERÇU	Durée - Entrée en vigueur - Modification. Avenant n° 1 du 25 avril 2005 portant diverses modifications	
	Préambule	
	Avenant n° 1 du 18 mars 2010 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises	
CII AP	Préambule	
30	Titre Ier Régime professionnel de participation	
	Titre II Accord professionnel de participation	
EDCII	Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	
ERÇU	Chapitre III Tenue des comptes des salariés	
	Chapitre IV Information des salariés	
	Titre III Dispositions finales	
CU A	A Bâtiment (selon la nomenclature INSEE NAP-1973, décret n° 73-1306 du 9 novembre 1973)	
3	B Travaux publics (selon la nomenclature INSEE NAP-1973, décret n° 73-1306 du 9 novembre 1973)	
	C Administration des entreprises (selon la nomenclature INSEE NAF-1993)	
PERÇU	Avenant n° 2 du 11 juillet 2007 modifiant l'accord du 9 décembre 2003	
PERGO	Préambule	
	Préambule	
- O11 A	Titre Ier Régime professionnel de participation	263
RÇU P	Titre II Accord professionnel de participation	
	Chapitre ler Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale de participation	
	Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de participation	
PERÇU	Chapitre IV Information des salariés	
	Titre III Dispositions finales	267
	rd du 5 juillet 2005 relatif à la formation professionnelle	
	Préambule	
	Champ d'application	-
- 1.	L'entretien professionnel	
	Bilan de compétences	
APERÇU	Passeport-formation	
T	TITRE II : Les outils de formation tout au long de la vie Le plan de formation	270 270
	Le droit individuel à la formation (DIF)	271
ERÇU	La période de professionnalisation	272
LIVY	La période de professionnalisation ADERCU APERÇU APERÇU APERÇU	3
	A DERCU APERÇU APERÇU AL EN	
APERÇ	J APERÇU APERÇO A	11
APERY	J APERÇU APERÇU APERÇ	9
	A P D C II A C L IVY C	

APERÇU APERÇU

ADERCIL APERÇU APERÇO	
La validation des acquis de l'experience (VAE)	
La fonction tutorale	
TITRE IV : Mise en oeuvre de l'accord	274
Date d'entrée en vigueur de l'accord	274 APER
Durée de l'accord	
Suivi de l'accord	
Révision de l'accord	
Dénonciation de l'accord	
Caractère obligatoire de l'accord	
Dépôt, extension, notification et validité de l'accord	
Information des salariés et des représentants du personnel	
Avenant du 2 juillet 2008 relatif à la formation tout au long de la vie et au dialogue social	
Protocole d'accord du 12 mai 2006 relatif au temps de déplacement professionnel entre le domicile et un lieu d'exécution	
distinct du lieu habituel de travail	
Préambule.	
TITRE Ier : Dispositions légales.	
Définition et qualification juridique du temps de déplacement professionnel	
Coïncidence avec l'horaire normal de travail.	
TITRE II : Modalités concrètes d'application des dispositions légales.	276
Ordre de mission.	
Durée de travail d'un salarié en mission ou en formation au moins égale à la durée normale de travail. Durée du travail d'un salarié en mission ou en formation inférieure à la durée normale de travail.	_ =
Nature et modalités de prise de repos.	
Repos quotidien et hebdomadaire légal.	
Dispositions finales	
Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord.	
Caractère de l'accord. Révision - Dénonciation de l'accord.	
Dépôt - Notification de l'accord.	
Information des salariés et des représentants du personnel.	276
Accord professionnel du 22 juin 2006 relatif aux modalités d'organisation de la journée de solidarité	
Préambule	
TITRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.	
Nature de la journée de solidarité.	277
Durée de la journée de solidarité.	
Période de référence de la journée de solidarité. Jours fériés et chômés.	
Changement d'employeur.	J
Incidence sur les accords collectifs et les contrats de travail.	
TITRE II : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES	
Personnel de direction soumis au forfait jours. Personnel d'enseignement, d'éducation et d'animation - Personnel de direction ayant opté pour l'option 1 de l'accord du 7 nove	211
Personnel administratif et de service.	
DISPOSITIONS FINALES	
Durée et date d'entrée en vigueur de l'accord.	11 /1 = 1.7
Primauté de l'accord	
Dépôt, extension, notification de l'accord.	
Information des salariés et des représentants du personnel.	
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises	
travaux publics	
Préambule	
Définition du travail de nuit	
Organisation du travail de nuit	
Durée du travail applicable	
Contreparties liées au travail de nuit	
Garanties particulières Surveillance médicale spéciale	
Affectation particulière	270
Maternité Formation professionnelle	279 ERCU
Formation professionnelle	
Egalité professionnelle	279
Entrée en vigueur	279
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	
Préambule	
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMEI	NT 200
RÇU APERÇU APER	RGU APERÇ
A DEDICH ALERY	130
APERÇU APERÇU APERÇU APERÇO ALE	
APERÇU APERÇU AL PERCI	I APERÇU
ABEDCI	

APERÇU

APERÇU APERÇU

RCU

APERÇU

DEDCIL

APERÇU APERCU

Chapitre ler Calcul et répartition entre les salariés de la réserve spéciale Chapitre II Affectation des sommes constituant la réserve spéciale de partition des comptes des salariés	articipation	ERGU A	
Titre III Dispositions finales			328 329 APER
Préambule Titre le Situation économique Titre II Situation de l'emploi et situation salariale Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche			
Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi Titre VI Cadre juridique Annexe			
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux Préambule	publics dans le cham	np emploi-formation	337
Textes parus au JORF			JO-1
Nouveautés Avenant n° 32 modifiant régime de prévoyance et annexe III (14 mai 2014) Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014) Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014) Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015) Accord du 4 novembre 2016		A P	NV-1NV-3NV-3NV-4
Accord n° 8			
Accord du 13 février 2017 (Lorraine) Accord collectif relatif à la couverture complémentaire de frais de santé dans vienne) (22 mai 2017) Accord du 27 novembre 2017 (Seine-et-Marne) Accord salaires minimaux 2018 (27 novembre 2017) Accord du 28 novembre 2017 (Normandie) Accord du 6 février 2018 (Occitanie) Accord du 22 février 2018 (PACA) Accord n°34 modifiactions des dispositions générales TP (20 mars 2018) Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	le bâtiment (départe	ments de corrèze, de cre	NV-44 NV-47 NV-47 NV-47 NV-48 NV-48 NV-53 SIG-1 THEM-1 CCHRO-1
ERÇU APERÇU APERÇU APER			APERÇU A
ÇU APERÇU APERÇU A			
PERÇO AL APER			APERÇU /
ÇU APERÇU ALEIS		APERÇU	APERÇU
PERÇU APERÇO AL DE		PERÇU	APERÇU
RÇU APERÇO Z	APERÇU	APERÇ	U APERÇU
APERÇU APERÇO API		APERÇU	APERÇU
RÇU APERÇO A	APERÇU	APERO	U APERÇI
APERÇU APERÇO AL ES	EDCII	APERÇU	APERÇU

Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet ADERCU

			APEROO	
		Signata	aires	
	APLITY	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises Fédération française du bâtiment (FFB) ; Fédération française des installateurs électriciens (FF	- 611	PERÇU AP
		Fédération nationale des sociétés coopératives ouvris section Bâtiment.		
AP	Organisations de salariés	Fédération BATIMAT-TP CFTC ; Fédération générale du bâtiment et des travaux public	cs et ses activités annexes CGT-FO.	APERÇU
		Le syndicat national des cadres, employés, technicier publics et des activités annexes et connexes CFE- CC CC 2007-45).		
		La confédération française démocratique du travail, fe Cedex 19, par lettre du 11 septembre 2007 (BO n°20		nue Simon- Bolivar, 75950 Paris
AF	ERÇU Titre	ler : Dispositions générales	- les entreprises de terrassement et de c	lémolition pour le bâtiment ;

Titre ler : Dispositions générales Champ d'application territorial

Article 1.1

En vigueur étendu

La présente convention collective régit en France, à l'exclusion des DOM-TOM. les relations de travail entre :

- d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'article 1.2 ci-dessous, les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics, les congés intempéries BTP -Union des caisses de France et les caisses de congés payés du bâtiment ;
- d'autre part, les employés, techniciens et agents de maîtrise qu'ils emploient à une activité bâtiment, sur le territoire de la France métropolitaine.

Elle ne concerne pas les VRP, au sens de l'article L. 751-1 du code du travail, qui relèvent de la convention collective étendue du 3 octobre 1975, ni les travailleurs à domicile au sens de l'article L. 721-1 du code du travail.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et de salariés adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhéreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain.

Champ professionnel d'application

En vigueur étendu

Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Les activités visées sont :

21.06 Construction métallique

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).

24.03 Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique

Sont visées :

- les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).

55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins

Sont visées :

pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de VRD, de voirie et dans les parcs et jardins.

55.12 Travaux d'infrastructure générale

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20 Entreprises de forages, sondages, fondations spéciales

Sont visées dans cette rubrique :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales,
- les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;

- les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;
- les entreprises de terrassement et de maconnerie pour le bâtiment. fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques, demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple : charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).

55.31 Installations industrielles, montage-levage

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montagelevage, ainsi que:
- les entreprises de constructions et d'entretiens de fours industriels et de boulangerie en maconnerie et en matériaux réfractaires de tous types :
- les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40 Installations électriques

- A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique,
- les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de l'entrée en vigueur de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment);
- pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;
- les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;
- les entreprises d'installation d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;
- les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50 Construction industrialisée

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (*).

55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70 Génie climatique

Sont visées :

- les entreprises de couverture-plomberie et chauffage :
- les entreprises d'installation de chauffage et d'électricité ;
- les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installation de chauffage et de production d'eau chaude ;
- les entreprises de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71 Menuiserie-serrurerie

Sont visées :

APERÇU APERÇ **APERÇU**

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Liste thématique U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

APF	Theme	Titre	Article	Pag
		Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12	Article 6.5	
	Accident du travail	juillet 2006) Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.5	
	APER	Incidence de la maladie ou de l'accidentsur le contrat de travail (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.3	H
		Maternité (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2006)	Article 6.7	
AP	ERÇU	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	,
	Arrêt de travail,	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	
	Maladie	Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment)	Article 4.1	A
		Objectif chiffre en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés (Accord du 5 janvier 2017 relation contrat de génération dans le bâtiment)		
AF	ERÇU	Prestations maladie (Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du juillet 2006)		
		(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps utravail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salant		
	APE	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
J		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région lle-de-France)		
		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région lle-de-France)		
	PEDCI	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région lle-de-France)		
A	PEKÇ	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région lle-de-France)		
		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	ADF	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
,U	Astreintes	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	Astremites	(Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de		
		travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salanes		
	DERC	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
-	L LIV	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
	l AP	(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
ÇU		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France)		
		(Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région lle-de-France)		
	APER			
	APER			
ÇU	-			
	APE			
RCI	Astreintes			

PERÇU RÇU A

AP

RÇU

APERÇU

ERÇU A

APER© Legisocial

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Liste chronologique U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

APF	Date	Texte	Page
	1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	1-
	1973-06-13	Protocole d'accord du 13 juin 1973 relatif aux organismes paritaires	1
		Accord collectif national du 31 décembre 1979 pour la mise en oeuvre de la formation continue dans les industries du bâtiment et des travaux publics	18
		Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	18
	1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	18
	-001	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	18
AP		Avenant du 22 mars 1982 relatif aux modalités d'application des grilles de salaires	19
	1982-12-17	Avenant n° 1 du 17 décembre 1982 portant diverses modifications	19
	1984-12-05	Accord national du 5 décembre 1984 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant au moins dix salariés. Etendu par arrêté du 20 mars 1985 JORF 29 mars 1985.	19
	1985-01-21	Accord national du 21 janvier 1985 relatif à la formation en alternance dans les entreprises occupant moins de dix salariés	19
	1985-02-20	Accord national du 20 février 1985 relatif à la formation professionnelle des salariés des entreprises du bâtiment de sociales des	
	1988-10-06	Avenant n° 2 du 6 octobre 1988 relatif au régime de prévoyance du personnel de direction	
AF	1989-06-26	Accord national professionnel du 26 juin 1989 sur la stabilité de l'emploi et le licenciement pour fin de chantier. En vigueur 1989.	
	1993-09-16	Avenant n° 3 du 16 septembre 1993 relatif aux professeurs et formateurs d'éducation physique et sportive	
	1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santédans la région Linou	
11	1995-11-23	Avenant n° 4 du 23 novembre 1995 portant modifications diverses	
U	1996-10-31	Avenant n° 5 du 31 octobre 1996 portant diverses modifications	
	1997-04-30	Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales	
	1998-09-09	Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	
A	1998-11-06	Accord national du 6 novembre 1998 sur l'organisation, la réduction du temps de travail et à l'emploi dans le bâtiment et publics.	
	1999-12-15	Convention du 15 décembre 1999 relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
:U		Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de mais entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	
3	2000-11-07	Avenant du 7 novembre 2000 relatif à l'ARTT du personnel de direction	
	2001-07-05	Avenant n° 6 du 5 juillet 2001 relatif à diverses modifications	
	2002-01-31	Avenant n° 7 du 31 janvier 2002 relatif à diverses modifications	
P	2003-07-15	Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	
	2003-12-09	Accord professionnel du 9 décembre 2003 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP	
CII	2003-12-17	Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 a de de cet accord Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	
ÇU	2004-03-17	Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le ba février 1982 Avenant n° 1 du 17 mars 2004	
	2004-04-28	Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	
		Avenant n° 1 du 25 avril 2005 portant diverses modifications	
	2005-07-0		
	2006-05-12		
RÇU	2006-06-2		
	2006-07-12		
,	2006-12-1		
J	2007- 01-3		
	2007-07-0		
DOI	2007-07-0		
RÇ	2007-07-1		
_	2007-07-12		
	2007-07-1		
11	2007-09-1		

APER©Legisocial

RÇU

PERÇ

RÇU

APER

ERÇU

2007-09-2 2007-10-0

2007-10-1 2007-11-2 2007-12-0

2007-12-1 2007-12-1

2008-01-1 2008-01-1 2008-01-1 CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE DU BÂTIMENT. EN VIGUEUR LE 1ER JUILLET 1958.

RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Brochure 3002 APERÇU AP **IDCC 2609** U APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A ÇU APERÇU APERÇU 28/12/2022 PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU Legifrance DERCI

NetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 50.000€ / RCS Paris B 532 792 439 - www.legisocial.fr

APERCI

emarques C.U	ADERGU	Areny	
b. Syndicats de salariés			
Champ d'application			A
a. Champ d'application professionnel		EDCU A	PERYU
i. Dispositions étendues (nomenclature INSEE de 197			
ii. Dispositions non étendues de l⊡accord du 18 avril			
b. Champ d'application territorial			
Contrat de travail - Essai a. Contrat de travail			
i. Contrat de travail initial			
ii. Modification du contrat de travail			_
b. Période d'essai			
c. Ancienneté			
. Classification	AI LINY		
a. Niveaux de classification en fonction des critères			
b. Prise en compte des diplômes professionnels uti			
c. Evolution de carrière			
a. Salaires minimaux			
i. Dispositions nationales			
ii. Dispositions régionales			
b. Majoration des heures supplémentaires			
c. Majoration pour travail de nuit, du dimanche et d	les jours fériés		
d. Prime de vacances			
e. Chèques-vacances			
i. Entreprises et bénéficiaires concernésii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances			
iii. Modalité de gestion des chèques-vacances			
iv. Les options			
. Temps de travail, repos et congés			
a. Temps de travail			
i. Règles applicables			
ii. Durée du travail			,
iii. Heures supplémentaires			
iv. Heures supplémentaires exceptionnelles			
v. Organisation hebdomadaire du travail vi. Mise en oeuvre de la modulation dans les entrepri			
vii. Mise en oeuvre de la modulation dans les entrepr			
viii. Récupération des heures perdues pour intempér			
ix. Travail en équipes successives ou chevauchantes			
x. Mise en place d'équipes de suppléance de fin de s	emaine		
xi. Travaux pénibles			
xii. Temps partiel			
xiii. Travail de nuitb. Repos et jours fériés			
i. Repos hebdomadaire			
ii. Jours fériés			
c. Congés			
i. Congés payés			
ii. Autres congés			
iii. Compte épargne-temps (CET)			
I. Déplacements professionnels			
a. Petits déplacements i. Montant des indemnités de petits déplacements			
b. Déplacements et changements de résidence en l			
i. Déplacements occasionnels			
ii. Déplacement continu			
iii. Voyages de détente hebdomadaire			
iv. Paiement des frais de déplacement	RVO		
v. Maladie, accident ou décès pendant le déplacement			
vi. Moyens de transport, assurance			
vii. Changement de résidence			
viii. Retour à la résidence initiale c. Déplacements dans les DOM-TOM et hors de Frai			
i. Champ d'application			
ii. Assurance et garanties collectives			
	n		
iii. Déplacements inférieurs à 3 mois: lettre de missic			
iii. Déplacements inférieurs à 3 mois: lettre de mission iv. Déplacements supérieurs à 3 mois		. DEDCI	APERY
iv. Déplacements supérieurs à 3 mois			
iv. Déplacements supérieurs à 3 mois	ADEDCU		
iv. Déplacements supérieurs à 3 mois	cu aperçu		
iv. Déplacements supérieurs à 3 mois	ÇU APERÇU		
iv. Déplacements supérieurs à 3 mois	ÇU ADERÇU		
iv. Déplacements supérieurs à 3 mois	ÇU ADERÇU		
iv. Déplacements supérieurs à 3 mois	ÇU APERÇU PERÇU APER		RÇU API

APERÇU APERÇU

A DERCU APERÇU	APERY			
e. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)			APERYU	
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternan ii. Durée de la Pro-A				
iii. Le tutorat				
g. L'apprentissage				
Opérateur de Compétences (OPCO)	APEK			
. Maladie, accident du travail, maternité				
a. Maladie et accident du travail				
i. Justification des absences				
iii. Garantie d'emploi				
b. Maternité - adoption				
i. Réduction d'horaire		AD	ERGU	ALL
ii. Indemnisation du congé de maternité				
iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de matern	•			
iV. Congé de paternité				
vi. Forfait accouchement				
traite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales				
. Retraite complémentaire				
. Régime de prévoyance				AF
i. Bénéficiaires				
ii. Conditions d ouverture des droits et fait générateur				
iii. Cotisations, base, taux et répartition				
v. Maintien des garanties lorsque la rupture du contrat de travail est indemnisée				
vi. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail				
Régime complémentaire de remboursement des frais de santé				
i. Organisme assureur			DERGU	AF
ii. Bénéficiaires				
iii. Garanties				
iv. Cotisations et répartition				
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité				
. Régime de couverture santé régionale				
i. Régime santé pour les départements de Corrèze, Creuse et de Haute-Vienne				
. [uvres sociales, régime régional				Al
i. 🛮 uvres sociales pour la région Provence-Côte d🖺 Azur				
ii. Uvres sociales pour la région lle de France (hors Seine et Marne)				
upture du contrata. Préavis de démission ou de licenciement				
i. Durée du préavis de démission ou de licenciement				
ii. Indemnité de préavis				
iii. Heures de liberté pour recherche d'emploi				
b. Indemnité de licenciement				
i. Indemnité versée au salarié ayant moins de 65 ans révolusii. Indemnité versée au salarié ayant plus de 65 ans révolus				
c. Retraite				
i. Préavis de départ ou de mise à la retraite				
ii. Indemnité de départ à la retraite				
iii. Indemnité de mise à la retraite				
iv. Régime de la préretraite pour salariés ayant contracté une maladie profess	sionnelle liée à l∏ami	ante ou ayant eu une a	ctivité en contact avec	
elle			ABERCU	
, 250			ALLINA	
elle				
ÇU APERÇU APERÇU AF				DCII
W1 m1. 2		ADEDC	J APE	KYU
		ALEKA		
ADERCII APERÇU AI	3			
CU APERYO			ADEDC	11
y -	Λ Λ	DFRCU	ALEKA	
QU APERÇU ALERÇU APER	RÇU A	1. 1.1.3		
ADERCII APEKÇU AL			_	
APERY		ADEDO	II APF	ERÇL
A	DERCII	APEK	, ,	
APERCU A	LLINA	APERÇ		
ÇU APERÇU APERÇU A			ADEDO	
30	- 611	DERCII	APEKY	-11
ADF	RCU A	AFERYO		;U
				;U
ADERCII APERÇU AFL				U
APERÇU APERÇU APE	-		AP	U
APERÇU APERÇU APE	DEDCII	APER	ÇU AP	U
· DEDCII	APERÇU	APER	ÇU AP	U
APERCU APERCU	APERÇU	APER	7	ERÇ
CU APERÇU APERÇU	APERÇU	APERÇU	ÇU AP	ERÇ

Remarques

APERÇU

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficience de la portée des alertes, y seront mentionnées les organisations patronales signataires.

I. Signataires

a. Organisations patronales

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)

Fédération française du bâtiment (FFB)

Fédération française des installateurs électriciens (FFIE)

Fédération nationale des sociétés coopératives ouvrières de production du bâtiment et des travaux publics (FNSCOP), pour la section Bâtiment

b. Syndicats de salariés

Fédération BATIMAT-TP CFTC

Fédération générale du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes CGT-FO.

Le syndicat national des cadres, employés, techniciens, agents de maîtrise et assimilés des industries du bâtiment et des travaux publics et des activités annexes et connexes CFE- CGC BTP

La confédération française démocratique du travail, fédération construction et CU APEKÇ

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

La présente convention collective régit en France, à l'exclusion des DOM-

- les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées cidessous, les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics, les congés intempéries BTP - Union des caisses de France et les caisses de congés payés du bâtiment ;
- et les employés, techniciens et agents de maîtrise (E.T.A.M) qu'ils emploient à une activité bâtiment, sur le territoire de la France métropolitaine.

Elle ne concerne pas :

APERÇU

- les VRP, au sens de l'article L.751-1 du code de travail qui relèvent de la CCN étendue du 3 octobre 1975,
- les travailleurs à domicile au sens de l'article L. 721-1 du code du travail.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et de salariés adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhéreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain.

Attention ! Il convient de consulter également la CCR IDCC 2707 qui concerne les ETAM du secteur du Bâtiment d'Ile-de-France hors Seine-e-

i. Dispositions étendues (nomenclature INSEE de 1973)

	Code APE visé par la CC	Types d'entreprises
	21.06 Construction métallique	Uniquement les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment. (1)
2	24.03 Fabrication et installation de matériel aéraulique, thermique et frigorifique	Entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air. (1)
	55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Ne sont visees que les entreprises generales de Batiment, entreprises de travaux d'amenagement des terres et des eaux, voirie et réseaux divers, parcs et jardins. Entreprises paysagistes et de reboisement exclues de l'extension.
	55.12 Travaux d'infrastructure générale	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises effectuant des travaux d'infrastructure générale
	CU APERY	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de forage, sondages, fondations spéciales
		Entreprises de maçonnerie, plâtrerie, travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment
		Entreprises de terrassements et démolition pour le bâtiment
	ADERCU	Entreprises de terrassements et maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment
U		Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques avec technicité particulière
	ADEDCI	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage
	montage-levage	Entreprises de construction et entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types
		Entreprises de construction de cheminées d'usine
	J APERÇU	Sauf les entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique
		Entreprises d'équipement électrique des usines et autres établissements industriels à l'exclusion des entreprises qui au 1er juillet 2007 appliquaient une autre convention que celle du bâtiment
55.40	55.40 Installation électrique	Entreprises de couverture-plomberie et chauffage, pour partie.
	RÇU A,	Entreprises de plomberie, chauffage et électricité
		Entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments
	APERCU	Entreprises de pose d'enseignes lumineuses
4		Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques et constructions industrialisées, pour partie. (1)
	55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé	Entreprises générales de Bâtiment, entreprises de maçonnerie et travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition
EKÇU	EKÇO	Entreprise de couverture-plomberie et chauffage
		Installations de chauffage et d'électricité
	55.70 Génie climatique	Entreprise de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et production d'eau chaude
٤Ç	ÇU APEKÇU	Entreprise d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile

APERÇU

